



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS NUMÉRO 1697-21, 1698-21, 1699-21, 1700-21, 1701-21,
1702-21, 1703-21 ET 1705-21

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Constant que lors d'une séance tenue le 20 avril 2021, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté les règlements suivants :

- 1697-21 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin de modifier les hauteurs en mètres applicables pour les habitations unifamiliales, d'ajouter aux usages autorisés les habitations multifamiliales de 4 logements et de 5 logements et plus incluant leurs normes afférentes dans les zones H-223 et H-306;
- 1698-21 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 1534-17 afin d'y assujettir les logements additionnels et les usages résidentiels plus denses, autorisés dans les grilles des spécifications du règlement de zonage en vigueur;
- 1699-21 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin d'agrandir la zone MS-225 à même la zone H-223;
- 1700-21 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin d'agrandir la zone H-205 à même une partie de la zone H-223 et d'ajouter dans la zone H-205 l'usage « Habitation multifamiliale 9 logements et plus (H-4) » et ses normes afférentes;
- 1701-21 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin d'abroger certaines normes relatives aux logements additionnels, aux escaliers extérieurs et aux modification ou agrandissement d'une construction dérogatoire;
- 1702-21 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin de créer l'usage « 6722 Service de protection et prévention contre les incendies et activités connexes » et d'ajouter ledit usage aux usages autorisés dans toutes les zones;
- 1703-21 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin de modifier certaines normes relatives aux stationnements hors rue;
- 1705-21 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin de modifier les dispositions relatives aux marges, aux dimensions de bâtiments et aux usages mixtes dans la zone MS-301;

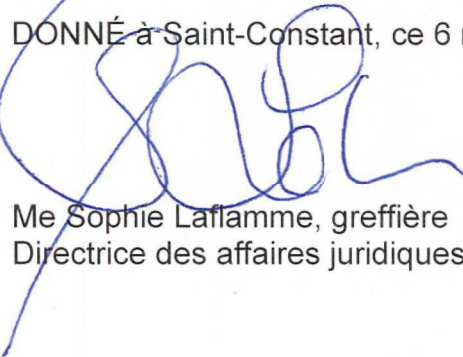
Toute personne intéressée peut prendre connaissance des règlements ci-dessus sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant au www.saint-constant.ca, de même qu'à la suite du présent avis.

À NOTER : durant la période d'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement en raison de la pandémie de la COVID-19, vous pouvez obtenir copie du règlement en contactant le Service des affaires juridiques et greffe au (450) 638-2010 poste 7530 ou par courriel à l'adresse suivante : greffe@saint-constant.ca.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 3 mai 2021, soit à la date de délivrance du certificat de conformité pour chacun, par la Municipalité régionale de comté de Roussillon.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 6 mai 2021.



Me Sophie Laflamme, greffière
Directrice des affaires juridiques